



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 décembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2040**

commune (s) :

objet : Travaux de génie électrique pour les équipements de signalisation lumineuse tricolore et des contrôles d'accès sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer 2 accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 5 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mme Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Frier (pouvoir à Mme Glatard), Rabatel, Poulain (pouvoir à M. Grivel), Peillon (pouvoir à Mme Jannot).

Commission permanente du 4 décembre 2017**Décision n° CP-2017-2040**

objet : **Travaux de génie électrique pour les équipements de signalisation lumineuse tricolore et des contrôles d'accès sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer 2 accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet la signature de 2 accords-cadres à bons de commande relatifs aux travaux de génie électrique pour les équipements de la signalisation tricolore et des contrôles d'accès sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33 et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des 2 accords-cadres à bons de commandes relatifs aux travaux de génie électrique pour les équipements de signalisation lumineuse tricolore et des contrôles d'accès sur le territoire de la Métropole ainsi que la fourniture de pièces détachées nécessaires à ces travaux.

Ces travaux font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 - Communes ouest : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, la Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2°, 3°, 7° et 8°, Villeurbanne, Givors, Grigny, Quincieux,

- lot n° 2 - Communes est : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire.

Ces 2 marchés font l'objet de 2 accords-cadres à bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années.

Les accords-cadres intègrent des conditions d'exécution à caractère environnemental et prévoient l'application des prescriptions du règlement de voirie.

Ils comportent chacun un engagement de commande minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC, et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour la durée ferme. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction. Le montant global sur 4 ans, tous lots confondus, est de 9 600 000 € HT.

Conformément aux critères d'attribution définis au règlement de consultation, l'acheteur a choisi en mono-attributaires :

- pour le lot n° 1 - Communes ouest : Electriox City Sas,
- pour le lot n° 2 - Communes est : groupement Société Lyonnaise d'éclairage/Entreprise Balthazard.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres à bons de commandes, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les 2 accords-cadres à bons de commande relatifs aux travaux de génie électrique pour les équipements de la signalisation tricolore et des contrôles d'accès sur le territoire de la Métropole de Lyon ainsi que tous les actes y afférents :

- pour le lot n° 1 - Communes ouest : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, la Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2°, 3°, 7° et 8°, Villeurbanne, Givors, Grigny, Quincieux avec Electriox City Sas pour un montant de commande minimum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC, et maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 € TTC pour la durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années,

- pour le lot n° 2 - Communes est : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire avec le groupement Société Lyonnaise d'éclairage/Entreprise Balthazard pour un montant de commande minimum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC, et maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC pour la durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années.

2° - Les dépenses, au titre de ces accords-cadres à bons de commande, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2018-2019 et éventuellement 2020-2021 - chapitres 011, 21 et 23 - fonction 847.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 décembre 2017.